

Séance du 26 juillet 2024



Commune de SAINT-FRONT

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-six juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix-sept juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en  
exercice : **11**  
Présents : 9  
Votants : 9  
Pour : 9  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS** : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL - Virginie MONTES - Catherine MOREL

**ABSENTS** : Lionel PEYRELONG

**EXCUSES** : Jean-Baptiste SANGLARD

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Séverine CELLE

### OBJET : Exonération de loyers du Petit Bazar

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la banque réfrigérée du commerce multiservices Au Petit Bazar qui appartient à la commune, doit être changée. Le Petit Bazar a fait faire des devis et demande à la commune une aide pour payer la nouvelle banque réfrigérée. Ceci ne rentre pas dans les compétences de la commune, c'est pourquoi Monsieur le Maire propose d'aider le Petit Bazar en l'exonérant de loyers pendant une durée à déterminer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne son accord** pour aider le Petit Bazar en suspendant ses loyers (526.10 € TTC) pendant 19 mois soit à compter du mois d'août 2024 et jusqu'en février 2026 inclus ;
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie  
le 26 juillet 2024

Le Maire :

Philippe DELABRE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20240726-24\_07\_004-DE  
Reçu le 30/07/2024